

VERS UNE APPROCHE ÉQUILIBRÉE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil qui vise une gestion équilibrée et durable de l'eau.

Il a pour objectifs de :

- ◆ Protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques, tant du point de vue quantité que qualité ;
- ◆ Concilier les différents usages de l'eau sur le territoire ;
- ◆ Mettre en valeur la richesse des milieux aquatiques et la ressource en eau.

Établi à l'échelle d'un bassin versant, ici celui de Bièvre Liers Valloire, le SAGE est élaboré de manière concertée par la Commission Locale de l'Eau (CLE).



Le saviez-vous ?

Le SAGE Bièvre Liers Valloire a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 13 janvier 2020. Un SAGE n'a pas de durée limite de validité mais peut être révisé si nécessaire.

Le SAGE est constitué de plusieurs documents, notamment :

- ◆ **Son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD).** Il fixe les objectifs, orientations et dispositions du SAGE ainsi que ses conditions de réalisation. Il doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme et décisions administratives en lien avec l'eau ;
- ◆ **Son règlement.** Il édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs du PAGD et doit être strictement respecté par les personnes publiques et privées.

La Commission Locale de l'Eau : un « parlement de l'eau » local

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est une assemblée délibérante qui rassemble les acteurs locaux autour des questions liées à l'eau sur son territoire.

La CLE est en charge de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi du SAGE et de ses outils opérationnels (Plan de Gestion de la Ressource en eau (PGRE), contrats de rivières etc.). La CLE est consultée par les services de l'Etat pour analyser au regard des dispositions et règles du SAGE les projets pouvant impacter les ressources en eau et les milieux aquatiques.

La CLE, véritable instance de concertation, est composée de 3 collèges :



À l'eau Castor !



SAGE est un acronyme : il signifie Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le SAGE permet de décider ensemble des actions et des règles à mettre en place pour protéger l'eau et les milieux aquatiques, pour aujourd'hui comme pour demain.

Le SAGE, c'est préserver l'eau potable, c'est faire en sorte qu'il y ait de l'eau pour tout le monde, c'est protéger les milieux aquatiques...

Quelques objectifs du SAGE BLV

Veiller à l'équilibre quantitatif des ressources en eau

- ◆ Encadrer les prélèvements pour les usages
- ◆ Retrouver un fonctionnement plus naturel du bassin versant, caractérisé par une infiltration importante des eaux superficielles
- ◆ Préserver les sources de Manthes et de Beaufort et leurs écosystèmes associés



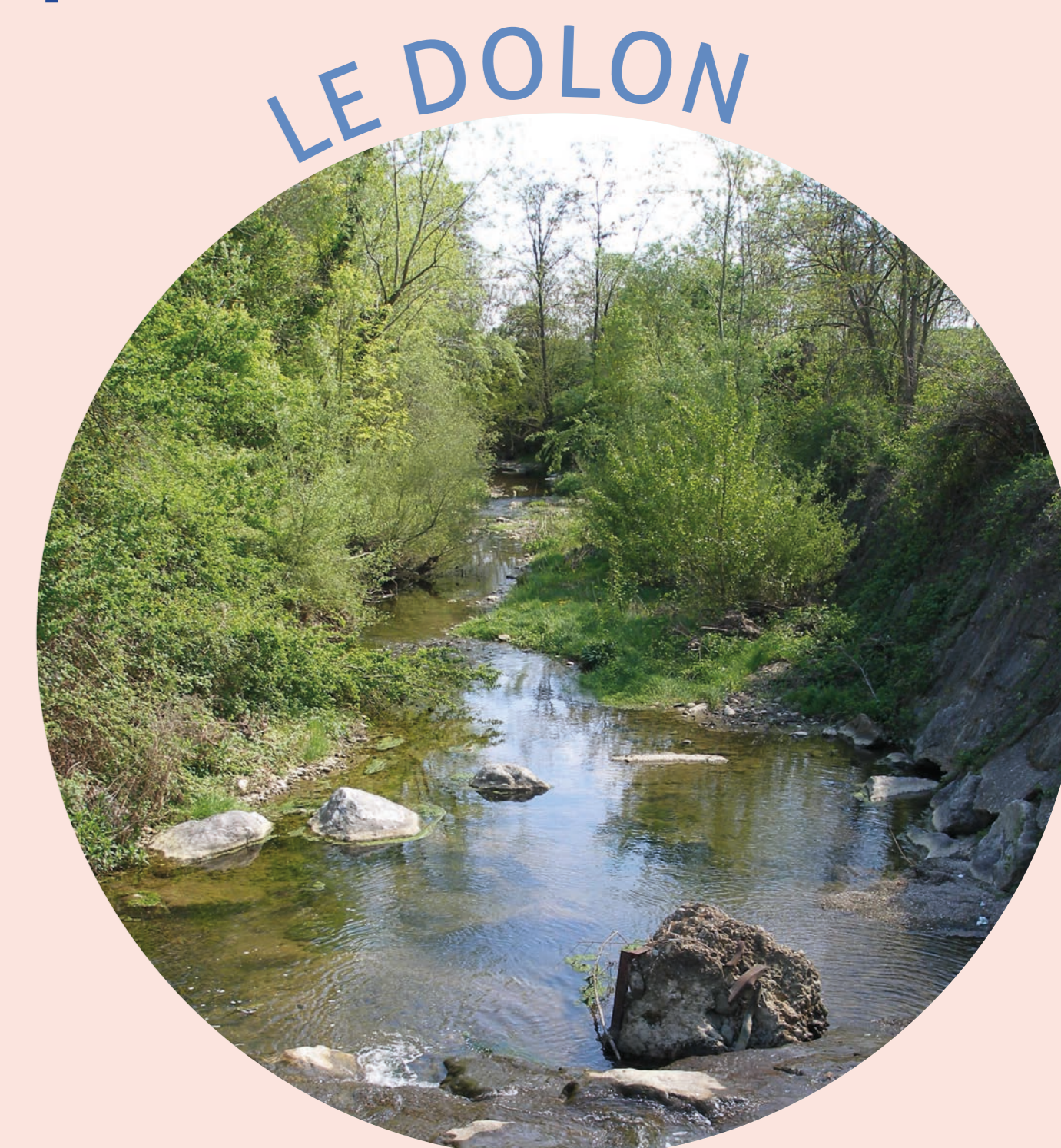
Rétablir la qualité des eaux superficielles et souterraines

- ◆ Réduire les pollutions domestiques, industrielles et agricoles
- ◆ Assurer une eau potable de qualité pour les populations d'aujourd'hui et de demain



Restaurer les conditions nécessaires au bon fonctionnement des milieux aquatiques et limiter les risques d'inondations

- ◆ Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau
- ◆ Restaurer les secteurs de cours d'eau dégradés
- ◆ Rétablir la continuité écologique
- ◆ Préserver ou restaurer les zones humides



Poursuivre la mise en place d'une gestion de l'eau collective et responsable

- ◆ Garantir l'adéquation de l'aménagement du territoire avec les objectifs du SAGE
- ◆ Assurer la mise en œuvre du SAGE

